

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

CAPIZOL SOLUTION BUvable

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :	
Substance active :	
Lévamisole.....	15,0 mg
(sous forme de chlorhydrate)	
Excipients :	

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)	0,5 mg
Métabisulfite de sodium (E222)	0,5 mg
Propylèneglycol (E1520)	
Eau purifiée	

Solution limpide incolore à légèrement jaune

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Volailles, bovins, ovins et porcins.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Traitement des infestations par les parasites suivants :

Chez les volailles :

Ascaridia spp.

Hétérakis spp.

Capilaria spp.

Amidostomum anseris (oie)

Chez les bovins et les ovins :

- Nématodes gastro-intestinaux :

Trichostrongylus spp.

Cooperia spp.

Ostertagia ostertagi (sauf larves inhibées)

Haemonchus spp.

Nematodirus spp.

Bunostomum spp.

Oesophagostomum spp.

Chabertia ovina (mouton)

- Strongles pulmonaires :

Dictyocaulus viviparus

Chez les porcins :

- Nématodes gastro-intestinaux :

Ascaris suum

Strongyloïdes ransomi

Oesophagostomum spp

.

- Strongles pulmonaires :

Metastrongylus spp.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas de suspicion d'une résistance au lévamisole.

3.4 Mises en garde particulières

Ne pas utiliser chez les femelles laitières (cf. rubrique « 3.12 - Temps d'attente »).

Ne pas utiliser chez les volailles pondeuses (cf. rubrique « 3.12 - Temps d'attente »).

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Des résistances peuvent se développer lors d'une utilisation fréquente et répétée du médicament.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Éviter tout contact direct avec la peau. Bien se laver les mains après utilisation.

Un équipement de protection individuelle consistant notamment en des gants en caoutchouc imperméables doit être porté lors de la manipulation du médicament vétérinaire.

En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Volailles, bovins, ovins et porcins :

Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Ptyalisme, Diarrhée Agitation Trémulation
--	--

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation :

Les études de laboratoire sur les souris, rats et lapins n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes du lévamisole.

Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été rapporté chez les bovins, les ovins et les porcins.

Peut être utilisé au cours de la gestation et de l'allaitement.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

L'association du médicament vétérinaire avec un agent anticholinestérasique, tels que les antiparasitaires externes organophosphorés doit être évitée.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie orale.

La quantité d'eau de boisson médicamenteuse consommée par les volailles dépend de leur état physiologique et clinique. Afin d'obtenir la posologie recommandée, la concentration en lévamisole doit être ajustée en conséquence.

Chez les volailles :

20 mg de lévamisole par kg de poids vif, soit environ 15 mL de solution par litre d'eau de boisson.

Chez les bovins et les ovins :

7,5 mg de lévamisole par kg de poids vif, en administration unique sans dépasser la dose totale par animal de 3,75 g chez les bovins et 0,375 g chez les ovins, soit 0,5 mL de solution par kg de poids vif sans dépasser la dose de 250 mL chez les bovins et de 25 mL chez les ovins.

Chez les porcins :

7,5 mg de lévamisole par kg de poids vif, en administration unique sans dépasser la dose totale par animal de 0,75 g, soit 0,5 mL de solution par kg sans dépasser la dose de 50 mL par animal.

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible.

Utiliser un pistolet doseur propre et correctement étalonné.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

En cas de surdosage, les signes observés sont ceux résultant d'une stimulation du système nerveux parasympathique : hypersalivation, vomissements, diarrhée, polypnée et ataxie, tremblements, convulsions.

Les antidotes de choix sont l'atropine ou le glycopyrrolate.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Bovins et ovins :

Viande et abats : 3 jours.

Lait : en l'absence d'un temps d'attente pour le lait, ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine, en période de lactation ou de tarissement ni chez les futurs animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine au cours des 2 mois précédant la date prévue de parturition.

Volailles :

Viande et abats : 3 jours.

Œufs : en l'absence de temps d'attente pour les œufs, ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs pour la consommation humaine au cours des 4 semaines précédant le début de la période de ponte et pendant celle-ci.

Porcins :

Viande et abats : 3 jours.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QP52AE01.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

Le lévamisole est un nématodicide de la famille des imidazothiazoles, il correspond à la forme lévogyre du tétramisole. Du fait de son mode d'action cholinomimétique par fixation sur les récepteurs de l'acétylcholine, il agit au niveau des ganglions nerveux du nématode entraînant ainsi une paralysie à l'origine de la mort du parasite. Le lévamisole n'a pas d'activité ovicide.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Après administration orale, la résorption digestive du lévamisole est rapide, le pic de concentration plasmatique est atteint en 2 à 4 heures. Il subit une métabolisation importante au niveau hépatique et est éliminé rapidement et majoritairement par voie urinaire sous forme de métabolites.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

5.3 Précautions particulières de conservation

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon polyéthylène

Bouchon polypropylène (100 mL, 250 mL)

Bouchon polyéthylène haute densité (1 L, 2 L, 5 L)

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VIRBAC

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/6693705 6/1992

Boîte de 1 flacon de 100 mL

Boîte de 1 flacon de 250 mL

Flacon de 1 L

Flacon de 2 L

Flacon de 5 L

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

07/07/1992

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

19/03/2025

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).